



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2008

**Aménagement de la place de la Brèche - Demande de subvention au
titre du FISAC : 3ème tranche opération urbaine**

Président :

M. Pascal DUFORESTEL - 1er Adjoint au Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Geneviève GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY -

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2008

DELIBERATION D20080445

AMERU

**Aménagement de la place de la Brèche - Demande de subvention
au titre du FISAC : 3ème tranche opération urbaine**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

La ville de Niort a engagé en 2006 un programme d'actions s'inscrivant dans le cadre des « opérations urbaines » et ayant pour objectif principal de densifier, fortifier et préserver le tissu des entreprises commerciales et artisanales en centre ville en répondant aux problématiques de déplacements, de partage de l'espace, de qualité de vie, d'animations et d'enjeux économiques.

Par délibérations en date du 24 mars 2005 et du 26 octobre 2007 la ville de Niort a respectivement validé le programme d'investissement et le programme de fonctionnement correspondant aux deux premières tranches de l'opération urbaine d'aménagement de la place de la Brèche.

Ce dispositif se décline en trois tranches et la ville est aujourd'hui en mesure de programmer l'ultime tranche de l'opération urbaine FISAC.

Le programme d'investissement de la troisième tranche portera principalement sur la requalification de la « promenade » longeant la rue des Martyrs de la résistance en une vaste esplanade piétonne reliant l'esplanade République (tranche 1 de l'opération urbaine) à l'espace architectural et paysager du haut de la place de la Brèche (tranche 2).

Le programme de fonctionnement, élaboré en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Deux Sèvres, comprend :

- la rémunération brute et les charges sociales de l'employeur de la deuxième année de fonctionnement du chargé de mission « animateur gestionnaire du centre-ville » (projet de délibération inscrit au Conseil municipal du 17 novembre 2008).
- et la réalisation d'une étude commerciale visant à la redynamisation du centre-ville et des quartiers péri centraux de Niort (délibération approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 septembre 2008).

Les aides de l'Etat au titre du FISAC sont calculées sur la base de dépenses subventionnables HT comme suit :

Les dépenses de fonctionnement sont financées à hauteur de 50% (aide plafonnée à 400 000€ par tranche et à 15 000 € pour les postes de chargé de mission).

Les dépenses d'investissement sont financées à hauteur de 20% d'une assiette subventionnable pouvant atteindre 800 000€ (au-delà de ce montant 10% du coût supplémentaire).

Le plan de financement prévisionnel de la 3^{ème} tranche s'établit donc ainsi :

Dépenses en euros ht	Recettes
Programme d'investissement :	
Esplanade Martyrs de la résistance 1 100 000 €	FISAC (20%) 190 000 € Ville de Niort 910 000 €
Programme de fonctionnement :	
Animateur gestionnaire centre ville 60 000 €	FISAC 15 000 € Ville de Niort 24 270 € CCI 17 130 € Les vitrines de Niort 3 600 €
Etude commerciale 44 850 €	FISAC (50%) 22 425 € Ville de Niort 22 425 €
Total 1 204 850 €	Total 1 204 850 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter les programmes d'investissement et de fonctionnement correspondant à la troisième tranche de l'opération urbaine aménagement de la place de la Brèche.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter sur la base des programmes d'investissement et de fonctionnement ci-dessus détaillé un financement au titre du FISAC.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, les conventions de subventionnement à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE